

Image not found or type unknown



Ajouter une personne

Par **fernando25**, le **21/05/2023** à **09:04**

Bonjour,

Ma compagne(nous ne sommes ni pascés et ni mariés), à une maison depuis 4ans, elle a un prêt. Elle souhaite m'ajouter également à sa maison.

quelles seraient les démarches à effectuer s'il vous plaît. Merci

Par **Marck.ESP**, le **21/05/2023** à **09:22**

Bienvenue

Soit vous lui achetez une partie du bien.

Soit vous vous mariez et elle apporte le bien à la communauté (mieux vaut un testament, qui reste révocable)...

Soit elle vous fait donation d'une partie du bien, mais sans être pacsés ou mariés, cela vous coûtera 60% + frais.

De votre côté, il faudrait formaliser un engagement relatif au remboursement du prêt.

Par **janus2fr**, le **21/05/2023** à **09:49**

[quote]

Elle souhaite m'ajouter également à sa maison.

[/quote]

Bonjour,

Alors là, il faudrait nous expliquer ce que vous entendez par là, parce que "vous ajouter à sa maison", cela ne veut pas dire grand chose !

Par **fernando25**, le **21/05/2023** à **16:55**

Bonjour et merci à vous pour vos réponses .

En fait nous avons une fille de 6 ans.

Si demain, je ne l'espère pas, ma compagne décède, la maison n'est pas à moi, je ne pourrai plus rester dedans avec ma fille.

En plus j'ai mis déjà pas mal d'argent dans des travaux, cet été , je veux faire moi même une terrasse qui va me coûter 4000 euros.

Si demain, on se sépare, j'aurai perdu mon argent et le travail que j'ai fourni. Sachant que tous les mois , je lui verse 800 euros.

Cela va faire 13 ans au mois d'août que l'on vit ensemble.

J'ai pas pu faire le prêt avec elle, car j'étais et je suis toujours fiché en Banque de France .

Qu'en pensez vous ?

Merci.

Par **fernando25**, le **22/05/2023** à **16:46**

Bonjour ,

Personne pour m'aider s'il vous plaît.

Merci d'avance.

Par **Pierrepauljean**, le **22/05/2023** à **19:25**

bonjour

avez vous lu la réponse de Marck du 21/05/2023 ?

Par **fernando25**, le **22/05/2023** à **20:14**

Bonjour,

Oui j'ai bien lu la réponse de Marck.

Je n'ai pas bien compris ce passage :

"De votre côté, il faudrait formaliser un engagement relatif au remboursement du prêt."

Suis-je obligé ? Vu que je suis fiché...

Également ce passage de Marck :

"Soit vous vous mariez et elle apporte le bien à la communauté (mieux vaut un testament, qui reste révocable)..."

Après de quoi faut il faire cette démarche...le notaire ?

Merci.

Par **fernando25**, le **23/05/2023** à **16:01**

Bonjour,

Est ce que le mariage, avec un contrat sous le régime de communauté universelle, pourrait correspondre à mes besoins ?

Merci